

DOSSIER 1 : LES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS

Vous travaillez comme chef comptable dans la société « Pharmacie Populaire du Mali (PPM) », au cours du 1^{er} trimestre 2019, le chef commercial a effectué les opérations suivantes :

- **Le 03/01** : Facture N° 005, acquisition d'un véhicule de transport 12 000 000 F HT, remise 10%, Frais de transit 300 000 F, commissions 5% du prix d'achat HT, Droit de douane 1 200 000 F, frais d'assurance 250 000 F, TVA 18% ;
- **Le 06/01** : Acquisition d'un logiciel comptable SARRI 800 000 F HT, Frais de montage 20 000 F, TVA réduite à 5%, règlement par chèque, Facture N°006 ;
- **Le 10/01** : Facture N°010, acquisition d'une perceuse, prix d'achat hors taxe 1 300 000 F, frais de transport 2/100 du prix d'achat HT, frais d'assurance 6% du prix d'achat HT, frais de montage 30 000 F, TVA 18%, paiement de 60% par chèque, 20% par caisse et le reste à crédit ;
- **Le 15/01** : Acquisition d'un véhicule de transport 7 080 000 F TTC dont TVA 18% non récupérable, Frais d'assurance 100 000 F, carburant 10% du prix d'achat HT, carte grise 5% du carburant, règlement par chèque Bancaire ; Facture N°015 ;
- **Le 30/01** : Acceptation de la Lettre de Change N°12 pour le règlement de la facture N° 005, échéance fin Février ;
- **Le 05/02** : Versement d'une avance par chèque bancaire pour la commande d'un ordinateur DELL 300 000 F. L'avance représente 25% du prix d'achat HT.
- **Le 15/02** : Acquisition d'un terrain, prix d'achat facturé HT 4 000 000 F, Droit de mutation 150 000 F, Honoraire du notaire 200 000 F, TVA 18% ; règlement par CCP ; Facture N°020 ;
- **Le 25/02** : Réception de la facture N°030 pour la commande passée au 05/02, prix d'achat HT (?), remise 2%, frais de livraison 10 000 F, frais d'installation 15 000 F, avances payées 300 000 F, assurance 50 000 F, TVA 18%, règlement de la moitié par chèque ;
- **Le 28/02** : Règlement en espèces la Lettre de Change N°12 ;
- **Le 10/03** : L'entreprise décide de construire un magasin par elle-même pour le stockage de certains comprimés, le cout total s'est élevé respectivement à un montant de 2 500 000 F HT, TVA 18%. Par ailleurs, les encours étaient évalués à un montant de 450 000 F HT.
- **Le 20/03** : Acquisition de 60 actions SOTELMA (titres de participation) à 10 000 F l'une ;
- **Le 30/03** : Acquisition de 100 obligations Orange (titres de placement) à 11 500 F l'unité et 40 actions BMS (titres de placement) à 12 000 F l'unité ;
- **Le 31/03** : Acquisition de 30 Actions SONATAM (titres immobilisés) pour 390 000 F ;

NB : Commissions sur les titres 5% et la TAF sur les commissions 17%

TAF : Enregistrer ces différentes opérations dans le journal de la société « PPM ».

DOSSIER 2 : LES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

On vous communique l'extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2018 de la société « LE SAVOIR-FAIRE » :

231 Bâtiment	13 920 000
244 Matériel et Mobilier.....	3 480 000
245 Matériel de transport.....	13 332 000
2831 Amortissement du Bâtiment.....	957 000
2844 Amortissement du Matériel et Mobilier.....	À déterminer
2845 Amortissement du Matériel de Transport.....	1 805 400

Informations complémentaires :

- **Le bâtiment** est amorti en linéaire sur 20 ans ;
- **Matériel et Mobilier :**

Désignation	Valeur d'origine	Date d'acquisition	Durée et système d'amortissement
Photocopieuse	A déterminer	01/05/2016	Linéaire sur x ans
Meubles	960 000	01/07/2018	Linéaire sur 5 ans

La photocopieuse présente ses deux premières VCN comme suites :

VCN 2016 = 2 100 000 et VCN2017 = 1 470 000

- **Matériel de transport :**

Désignation	Valeur d'origine	Date d'acquisition	Durée et système d'amortissement
Voiture Peugeot	A déterminer	01/08/2016	Linéaire sur 5 ans
Camion Golf	A déterminer	01/08/2018	Linéaire sur 5 ans et 4 mois

Travail à faire :

- 1) Déterminer la date d'acquisition du bâtiment ;
- 2) Retrouver le taux d'amortissement de la photocopieuse ;
- 3) Présenter le tableau d'amortissement du camion Golf ;
- 4) Calculer et passer au journal les dotations de l'exercice 2018.
- 5) Calculer puis enregistrer au journal les écritures de dotation au 31/12/2018.